

# REGLEMENT BOOT CAMP RUN « Autumn Session » 2017

---

L'association « Sport Event 76 » organise le 24 Septembre 2017 une épreuve pédestre 100% nature à Tourville sur Arques (76), sur la propriété du Château de Miromesnil.

Deux épreuves sont au programme :

- La « Mini Bout's Camp Run » réservée aux enfants nés entre 2002 et 2009.
- La Boot Camp Run réservée aux hommes et femmes âgées de 16 à 77 ans (enfin même plus si vous vous en sentez capable !!)

Que vous soyez sportif ou pas, l'essentiel est que vous soyez à la recherche de sensations fortes et d'une ambiance décontractée et ludique. La performance chronométrique reste secondaire.

## **CONDITIONS GENERALES :**

**Article 1 :** L'organisation (accueil, retrait des dossards, départ, arrivée, animations, etc...) se situe au Château de Miromesnil, terres de Miromesnils, 76550 TOURVILLE SUR ARQUES.

## **Article 2 : PROGRAMME DU JOUR**

- **Dimanche 24 Septembre 2017**
  - o **8h30 à 8h55 :** Récupération des dossards « Mini Bout's Guys »
  - o **9h55 à 9h10 :** Tirage au sort des lots et Echauffement des mini bout's
  - o **9h10 :** Départ de la Mini Bout's Camp Run (vague des enfants nés de 2002 à 2005)
  - o **9h20 :** Départ des enfants nés de 2006 à 2009
  - o **9h55 à 10h15 :** Tirage au sort des lots et Echauffement collectif de la vague élite
  - o **10h15 :** Départ de la 1<sup>ère</sup> vague (Les vagues suivantes partiront toutes les 20 mns)
- **Restauration possible sur le site**

## **Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Etre majeur ou **avoir au moins 16 ans** le jour de la course avec une autorisation parentale (voir modèle sur le site).
- Présenter, le jour de la course :
  - o une licence sportive à jour ou un certificat médical datant de moins d'1 an à la date de la course. (voir modèle sur le site)
  - o La dérogation signée (voir document sur le site)

## **Article 4 : LIMITE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- Le nombre maximum de participants est fixé à **1500** (1300 adultes et 200 enfants)
- Dès que le nombre de participants est atteint, les inscriptions seront closes.

## **Article 5 : INSCRIPTIONS**

- **Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur** la plateforme Boot Camp Run (Inscriptions et paiement sécurisé par Carte Bancaire ; Les frais bancaires sont pris en charge par l'organisateur)
- Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit, **sauf pour les coureurs ayant souscrit l'assurance « annulation »**.
- **Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.**
- **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.**
- Liste des modifications acceptées jusqu'au 19 Septembre 2017 inclus :
  - o **Changement du nom de l'équipe**
  - o **Remplacement d'une personne par une autre.**

## **ARTICLE 6 : COURSE EN EQUIPE**

La Boot Camp Run se court **en équipe de 3 Boot Guys**, du début ... jusqu'à la fin !! Ce qui veut dire que le temps de l'équipe correspond au temps du 3<sup>ème</sup> coureur qui franchi la ligne d'arrivée.

Au moment de l'inscription, il vous est demandé un nom d'équipe ainsi que les coordonnées des 3 Boot Guys. Ce nom sert à vous identifier et à répartir les équipes dans les vagues.

Tu peux toutefois **participer en individuel** si tu n'as pas trouvé de coéquipier ... Peut-être pourras-tu compter sur la solidarité des autres le jour de l'épreuve, au moment de franchir les obstacles les plus exigeants ... ou pas !!

## **ARTICLE 7 : COURSE ENFANTS (« Mini bout's Camp Run »)**

Les enfants **nés de 2002 à 2009** pourront s'inscrire à la « Mini Bout's Camp Run » qui aura lieu avant celle des grands « Boot Guy's ».

Leur sera proposé un parcours adapté à leur âge et tout à fait sécurisé et encadré.

Une **autorisation parentale** ainsi qu'un **certificat médical** sont à remplir (voir modèle sur site) et à fournir le jour de la course.

Le nombre de places est limité à **200**.

## **ARTICLE 8 : TARIFS**

- **Du 29 au 30 Avril 2017 inclus : « 48h ADDICTS »**
  - o 35 € en individuel ou 30 € par coureur en équipe de 3 (soit 90€ pour l'équipe)
- **Du 1er Mai au 27 Août 2017 inclus :**
  - o 40 € en individuel ou 35 € par coureur en équipe de 3 (soit 105€ pour l'équipe)
- **Du 28 Août au 19 Septembre 2017 inclus :**
  - o 45 € en individuel ou 40 € par coureur en équipe de 3 (soit 120€ pour l'équipe)

### **Compris dans ce tarif :**

- Ta participation à une épreuve dont tu te souviendras longtemps
- Les frais de transaction du paiement en ligne
- L'accueil-énergie avec café (ou thé) et viennoiseries
- La possibilité de gagner un super lot (4 lots par vague)
- Ton Tee-shirt souvenir (seulement si tu franchis la ligne !!)
- La « Boot-Beer » bien méritée à l'arrivée
- La possibilité de te revoir et récupérer tes photos gratuitement sur le site internet.
- Et surtout un grand moment de partage avec amis et famille, la fierté d'avoir relevé ton défi, quelques hématomes, et beaucoup d'histoires à raconter !!

### **Tarifs Course Enfants :**

- **Du 29 au 30 Avril 2017 inclus : 8€**
- **Du 1er Mai au 19 septembre 2017 : 10 €**

### **Le tarif Mini Bout's comprend :**

- Ta participation à une épreuve dont tu te souviendras longtemps.
- Les frais de transaction du paiement en ligne
- L'accueil-énergie avec jus de fruit et viennoiseries
- La possibilité de gagner un super lot (4 lots par vague)
- Une médaille souvenir
- La possibilité de te revoir et récupérer tes photos gratuitement sur le site internet.
- La fierté et le sourire de tes parents à l'arrivée !!

### **ARTICLE 9 : GARANTIE ANNULATION INSCRIPTION**

Toute personne qui aura au moment de son inscription souscrit le forfait annulation jusqu'au 19 Septembre 2017 inclus. (**6 € à ajouter aux frais d'inscription**).

### **Modalités de remboursement :**

Le forfait rembourse le montant des frais d'inscription versé à l'Association, lorsque cette annulation résulte des événements ci-après :

- Maladie ou grossesse.
- Accident corporel, décès du souscripteur, de son conjoint ou concubin notoire ou partenaire de PACS, de ses ascendants, descendants 1er et second degré, ainsi que ceux de son conjoint, concubin notoire ou partenaire de PACS, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, brus, beaux-pères, belles-mères.
- Dommages matériels graves consécutifs à un cambriolage avec effraction, un incendie, un dégât des eaux ou un événement naturel atteignant la résidence principale ou secondaire du souscripteur et nécessitant sa présence sur place le jour de la prestation.

**Tous ces événements devront faire l'objet d'un certificat attestant leur authenticité et daté d'avant la course.**

#### **ARTICLE 10 : ASSURANCE**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course.

**Il est obligatoire pour les participants de s'assurer personnellement, mais également de ramener et de signer la dérogation (téléchargeable sur le site).**

#### **ARTICLE 11 : TENUE CONSEILLÉE**

- Chaussures bien lacées !!
- Collant ou pantalon de jogging
- Gants pour le franchissement d'obstacles
- Déguisement.

#### **ARTICLE 12 : IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS**

Chaque participant, au moment de son inscription se verra attribué un numéro et un bracelet permettant de l'identifier sur le parcours.

Chaque membre d'une même équipe portera le même numéro.

#### **ARTICLE 13 : CHRONOMETRAGE**

Un système de chronométrage manuel est mis en place ;

Vous aurez la possibilité de voir votre classement sur un écran dès le franchissement de la ligne d'arrivée.

#### **ARTICLE 14 : PARCOURS**

L'Autumn Session se déroule sur un parcours 100% nature. Au programme, chemin, herbe et boue ... et environ **12.5 kms** avec **35 obstacles** naturels et/ou artificiels.

**Les participants devront respecter les consignes des jalonnes présents sur chaque obstacle majeur.**

#### **ARTICLE 15 : RAVITAILLEMENT**

A la Boot Camp Run, le matin, c'est café ou thé et viennoiseries (jusqu'à 11h30) !!!

Ensuite, vous disposerez de deux postes de ravitaillement sur le parcours et un à l'arrivée.

Chaque arrivant peut savourer la « **Boot Beer** » !!

**Restauration possible sur le lieu de la course**

#### **Article 16 : PROPRETE ET ENVIRONNEMENT**

**Nous vous demandons donc d'avoir le civisme de respecter l'environnement et de ne pas jeter de bouteilles ou détritiques en pleine nature.**

Des poubelles seront à disposition à chaque stand de ravitaillement et devront être utilisées par les participants.

## **Article 17 : SIGNALISATION**

De la rubalise et des panneaux seront disposés sur le parcours.

## **Article 18 : POSTE DE SECOURS**

Un poste de secours sera disposé sur le site avec des spécialistes prêts à intervenir sur le parcours, à soigner les petits bobos et à faire le nécessaire si le bobo est plus important.

## **Article 19 : DOUCHES ET SANITAIRES**

Pas de vestiaires ni de sanitaires sur le site. Un système sera disponible pour vous rincer et enlever le plus gros !!

## **Article 20 : RECOMPENSES ET CLASSEMENT**

Un tee-shirt et une bière sont offerts à tous les concurrents qui franchissent la ligne d'arrivée. Une médaille et un jus de fruit sont offerts aux enfants qui franchissent la ligne d'arrivée.

**Des lots** seront tirés au sort avant le départ de chaque vague ... (3 à 4 lots par vague)

Lors d'une course à obstacles, je viens d'abord pour me « battre » contre moi-même, pas contre les autres. Aussi, l'organisation a pris comme politique de ne pas prévoir de récompense pour les vainqueurs.

**Seuls les Classements** général et par vague seront visibles sur le site dès le lendemain de la course

## **Article 21 : DOMMAGE MATERIEL**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tous dommages causés à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **Article 22 : UTILISATION D'IMAGE**

« J'autorise expressément les organisateurs de la « Boot Camp Run », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la « Boot Camp Run », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

## **Article 23 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'inscription d'un participant à l'épreuve « Boot Camp Run » atteste qu'il a pris connaissance du règlement 2017 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.